



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Nevers, le 12 AVR. 2024

Service eau, forêt et biodiversité
Affaire suivie par : Annie LAMOUREUX
Tél : 03 86 71 52 20
Courriel : ddt-sefb-pole-foret-biodiversite@nievre.gouv.fr

Rapport de présentation

Objet : Arrêté relatif à l'application du plan de chasse triennal chevreuil dans le département de la Nièvre pour les campagnes 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027

Les articles R. 425-1-1 à R. 425-13 du code de l'environnement fixent les dispositions générales relatives au plan de chasse. Un arrêté concernant l'application du plan de chasse chevreuil dans la Nièvre est pris pour en préciser les déclinaisons départementales. Depuis la campagne cynégétique 2018-2019, le plan de chasse triennal chevreuil a été instauré dans notre département en lieu et place du plan de chasse annuel.

Le projet d'arrêté soumis à participation du public concernant les campagnes cynégétiques 2024-2025 à 2026-2027 a été établi par les services de la direction départementale des territoires et de la fédération départementale des chasseurs.

Cet arrêté a été présenté lors de la réunion de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 10 avril 2024 et a été validé à l'unanimité des membres présents.

L'arrêté sera signé à l'issue de la procédure de consultation.

Pour le directeur départemental,

P/Le Chef de Service
L'Adjoint au chef de service

Stéphane GEDOUX